

Enseignements	Première année <sup>(1)</sup>	Deuxième année	
	31 semaines <sup>(2)</sup>	Administrateur de réseaux locaux d'entreprise 29 semaines <sup>(2)</sup>	Développeur d'applications 29 semaines <sup>(2)</sup>
	Total (Cours + TD + TP)	Total (Cours + TD + TP)	Total (Cours + TD + TP)
<b>Enseignements obligatoires*</b>			
Expression française.....	3 (2 + 1 + 0)	2 (0 + 2 + 0)	2 (0 + 2 + 0)
Mathématiques I.....	3 (1 + 2 + 0)	3 (2 + 1 + 0)	3 (2 + 1 + 0)
Langue anglaise appliquée.....	3 (2 + 1 + 0)	2 (0 + 2 + 0)	2 (0 + 2 + 0)
Économie-Droit.....	5 (4 + 1 + 0)	5 (4 + 1 + 0)	5 (4 + 1 + 0)
Informatique et gestion :			
– Architecture matérielle des systèmes informatiques.....	3 (2 + 0 + 1)	4 (1 + 0 + 3)	2 (1 + 0 + 1)
– Architecture logicielle des systèmes informatiques.....	4 (2 + 0 + 2)	6 (2 + 0 + 4)	3 (1 + 0 + 2)
– Développement d'applications informatiques et génie logiciel.....	7 (4 + 0 + 3)	4 (2 + 0 + 2)	9 (3 + 0 + 6)
– Gestion des entreprises et organisation des systèmes d'information.....	3 (2 + 1 + 0)	3 (2 + 0 + 1)	3 (2 + 0 + 1)
– Actions professionnelles <sup>(3)</sup> .....	3 (0 + 3 + 0)	4 (0 + 0 + 4)	4 (0 + 0 + 4)
<b>Total.....</b>	<b>34 (19 + 9 + 6)</b>	<b>33 (13 + 6 + 14)</b>	<b>33 (13 + 6 + 14)</b>
Accès des étudiants aux ressources informatiques et documentaires de l'établissement <sup>(3)</sup>	4	4	4
<b>Enseignements facultatifs</b>			
Langue vivante étrangère II.....	2	2	2
Mathématiques II.....	1	2	2

<sup>(1)</sup> Cet horaire hebdomadaire s'applique aux étudiants issus de la spécialité **Informatique et gestion** de la série Sciences et technologies tertiaires du baccalauréat technologique. Pour les autres étudiants, la répartition horaire entre les enseignements pourra être modulée afin de tenir compte des différentes origines scolaires. Cette modulation vise à faciliter l'acquisition des savoirs et savoir-faire en gestion des entreprises et organisation des systèmes d'information. Par exemple, les étudiants issus d'un baccalauréat d'enseignement général pourront bénéficier, dans ce domaine, d'une heure supplémentaire de travaux dirigés. Cette majoration pourra être compensée par une diminution de l'horaire de travaux dirigés de mathématiques pour les étudiants issus d'une série scientifique, d'expression française pour les étudiants issus d'une série littéraire ou économique et sociale.

<sup>(2)</sup> Compte tenu de la possibilité de répartir le stage en milieu professionnel de façon modulée sur les deux années de formation, la durée d'enseignement peut varier de 30 à 32 semaines en première année et de 28 à 30 semaines en deuxième année.

<sup>(3)</sup> Les objectifs et les modalités de mise en œuvre sont précisés ci-après.